

Pour atteindre ces objectifs, elle doit inévitablement associer son action à celle des autres secteurs industriels, dans le cadre d'un processus d'intégration et de complémentarité.

Le potentiel que recèle l'artisanat dans le pays doit être valorisé et développé dans tous les domaines d'activité, en encourageant les initiatives qui contribuent au développement économique, au rayonnement culturel et à l'épanouissement de la société.

Le secteur de l'artisanat doit ainsi être protégé, organisé et encouragé en permanence.

III — CONDUITE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'option pour le socialisme implique, parmi les objectifs assignés à l'industrialisation, la recherche de la promotion de l'homme par l'accès à tous les domaines où s'élabore le progrès.

La technologie s'affirme comme le moyen d'augmenter la productivité du travail et de mettre les ressources de la science au service du progrès et de la promotion de l'homme.

Son acquisition et sa maîtrise constituent une condition indispensable au développement autonome et rapide du pays.

La maîtrise de la technologie ne peut s'effectuer spontanément, ni mécaniquement. La technologie n'est pas seulement une technique de production, mais surtout un ensemble de connaissances théoriques et pratiques qui ne peuvent se transférer, mais qui s'acquièrent par la pratique et l'expérimentation.

Son assimilation et son adaptation ne peuvent se réaliser qu'au moyen de structures d'accueil appropriées et dans le cadre d'une politique de recherche-développement adéquate.

IV — MISE EN PLACE DES MOYENS DE MAITRISE ET DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Il y a dans la conception de tout projet industriel une interdépendance entre la maîtrise de la technologie et la performance attendue.

Les techniques n'étant pas neutres, les choix technologiques induisent des rapports de dépendance dont il convient de tenir compte dans la mise en œuvre de toute politique d'intégration tendant à réduire la vulnérabilité de l'économie nationale.

A cet égard, il importe d'élargir la participation des entreprises nationales à la réalisation des projets industriels et d'assurer la promotion des équipements industriels fabriqués en Algérie.

Le pays doit impérativement promouvoir le progrès technologique à partir de ses propres ressources humaines et de son potentiel industriel et scientifique. L'enjeu auquel fait face le pays dans ce domaine est considérable et multiforme.

Il convient de tout mettre en œuvre pour la création des conditions favorables à la maîtrise technologique, puis à la création et à la promotion d'une capacité technologique nationale autonome. Il s'agit d'appro-

fonder l'organisation des institutions scientifiques et techniques pour favoriser et développer l'émulation, susciter l'innovation, stimuler l'effort de recherche, notamment appliquée, améliorer la circulation de l'information scientifique et technique et développer les relations entre chercheurs, universitaires et opérateurs économiques.

Des équipes d'ingénieurs, de techniciens et des personnels qualifiés doivent être constituées pour assumer des responsabilités de plus en plus larges au plan des études et de la réalisation des projets. A l'exception de certains investissements complexes du fait de leur taille et de leur nature, les investissements industriels se caractérisent souvent par une répétition d'éléments et de sous-ensembles identiques qui peuvent et doivent être pris en charge et maîtrisés par les capacités nationales d'études, de fabrication et de réalisation.

Les capacités et compétences en matière d'études et de réalisation s'acquièrent le mieux lorsqu'on est partie prenante intimement impliquée dans les phases initiales de conception et de réalisation des projets industriels.

Il convient de capitaliser et de rentabiliser toutes les expériences et les compétences acquises en la matière, en vue de la réalisation et du développement d'autres projets.

Parallèlement au développement de l'engineering national qui doit permettre l'acquisition de la maîtrise technologique et l'accès à la créativité technique, une attention particulière doit être accordée aux formules contractuelles qui lient les organismes nationaux à leurs partenaires étrangers et qui garantissent les meilleures conditions d'un réel apprentissage industriel.

Ces formules doivent consacrer la mise en œuvre de méthodes rigoureuses faisant obligation aux firmes étrangères, de consentir un transfert effectif de la technologie et de leur savoir-faire industriel et de faire appel, de façon prioritaire et systématique, aux capacités nationales d'études, de fournitures et de réalisation.

De même, il convient de mettre en place les structures appropriées chargées, de l'orientation, du suivi et du contrôle des choix technologiques et des conditions de leur mise en œuvre. Dans le cadre de ces structures il y a lieu de développer, entre autres, les activités de normalisation et d'information économique. Ainsi sera assurée une cohérence des actions de développement par la rationalisation des différents aspects de production et d'échange, notamment ceux qui tiennent compte de la complémentarité technique et matérielle des différentes unités économiques.

1 — Maîtrise de la maintenance

Des efforts considérables ont été consentis dans tous les domaines pour doter le pays d'un patrimoine industriel moderne. Toutefois, l'insuffisance et la faiblesse des capacités nationales de maintenance induisent le recours fréquent à l'extérieur et entraînent des surcoûts importants.